

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

29 SEPTEMBRE 2011

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 39

OBJET

**Avis sur la
territorialisation des
objectifs logements
(TOL)**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 30 septembre 2011
par voie d'affichages
notifié le
transmis en sous-préfecture
le 7 octobre 2011
et qu'il est donc exécutoire.

Le 7 octobre 2011

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général
des Services


Amaury de BARBEYRAC

L'an deux mille onze, le 29 septembre à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 22 septembre 2011, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame de CIDRAC, Monsieur BATTISTELLI, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame de JOYBERT, Monsieur LEBRAY, Madame GENDRON, Madame GOMMIER, Monsieur HAÏAT, Madame MAUVAGE, Madame USQUIN, Madame NICOT, Madame ROCCHETTI, Monsieur PERRAULT, Monsieur RAVEL, Madame KARCHI-SADI, Madame TÉA, Madame PERNOD-RONCHI, Monsieur FAVREAU, Monsieur ROUSSEAU, Mademoiselle DEMARIA-PESCE, Madame DE CASTRO COSTA, Monsieur QUÉMARD, Madame BRUNEAU-LATOUCHE, Monsieur BLANC, Madame LEGRAND, Monsieur PÉRICARD, Madame FRYDMAN, Madame RHONÉ, Monsieur LÉVÊQUE, Monsieur FRUCHARD

Avait donné procuration :

Monsieur BAZIN d'ORO à Monsieur PIVERT
Monsieur MAILLARD à Madame BOUTIN
Monsieur STUCKERT à Madame de CIDRAC
Monsieur CHARREAU à Monsieur SOLIGNAC

Secrétaire de Séance :

Madame DE CASTRO COSTA

N° DE DOSSIER : 11 F 06

OBJET : AVIS SUR LA TERRITORIALISATION DES OBJECTIFS LOGEMENTS (TOL)

RAPPORTEUR : Madame de JOYBERT

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

La Loi n° 2010-597 du 3 juin 2010 relative au « Grand Paris » a fixé un objectif de construction de 70 000 nouveaux logements par an en région parisienne. Le Préfet de Région est chargé de définir des objectifs annuels de production de nouveaux logements par période triennale.

Dans ce cadre, le Préfet de Région a transmis le 29 juillet 2011 un projet de territorialisation des objectifs logements (TOL) conformément aux dispositions de l'article 23 de ladite loi. Les Villes concernées disposent d'un délai de trois mois pour émettre leur avis sur ce projet de territorialisation. A défaut, leur avis sera réputé favorable, soit au plus tard le 29 octobre 2011.

Dans ce dispositif, la Ville de Saint-Germain-en-Laye et ses environs (Bougival, Fourqueux, l'Etang-la-Ville, La Celle-Saint-Cloud, le Mesnil-le-Roi, le Pecq, le Port-Marly, Louveciennes, Maisons-Laffitte, Mareil-Marly, Marly-le-Roi,) sont associés avec la communauté de communes de la Boucle de Montesson (comprenant 7 communes).

Sur ce territoire, un objectif de 1 364 logements par an a été fixé.

La Ville de Saint-Germain-en-Laye a engagé une réflexion afin de déterminer le périmètre intercommunal le plus adapté. De cette réflexion a émergé le constat selon lequel la Ville a un intérêt communautaire avec les Villes situées à l'ouest de son territoire et riveraines de la Seine, dont notamment Poissy, Achères et Conflans-Sainte-Honorine. Le périmètre de cohérence territoriale proposé par le Préfet en avril 2011, préfigurant la future intercommunalité, confirme cette communauté d'intérêts sur ce territoire.

Il serait donc souhaitable, afin de faciliter et de maîtriser la réalisation des objectifs fixés, de respecter les périmètres intercommunaux pressentis.

Il est proposé au Conseil Municipal de demander au Préfet de retenir le périmètre de la future intercommunalité de Saint-Germain-en-Laye comme périmètre de territorialisation des objectifs de logements.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

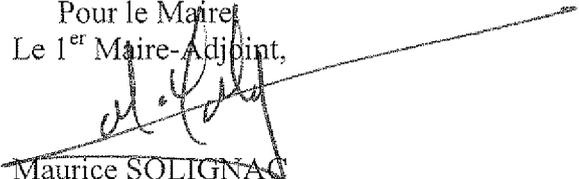
Vu le code général des collectivités territoriales,

À LA MAJORITÉ, Madame FRYDMAN, Madame RHONÉ, Monsieur LÉVÊQUE, Monsieur FRUCHARD votant contre,

DEMANDE au Préfet de retenir le périmètre de la future intercommunalité de Saint-Germain-en-Laye comme périmètre de territorialisation des objectifs de logements.

POUR EXTRAIT CONFORME
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

Pour le Maire
Le 1^{er} Maire-Adjoint,



Maurice SOLIGNAC

Vice-Président du Conseil Général des Yvelines